

## Mesdames et Messieurs

Il me revient l'honneur de prendre la parole pour l'union départementale CGT de Lot et Garonne.

La protection sociale est un bien collectif que la société doit garantir solidairement.

Chaque personne doit pouvoir bénéficier, en fonction de ses besoins, de tout le bien-être matériel, physique, intellectuel, moral, physiologique, que peuvent lui offrir, à tout moment de son existence les formidables possibilités scientifiques et techniques disponibles et potentielles.

En fonction de l'environnement, de l'état de santé et de l'âge de chacun, ces besoins sont évidemment évolutifs.

La plus élémentaire justice implique que la masse et la qualité des services de la société soient tendues vers la satisfaction de ces besoins, le maître d'œuvre étant l'Etat.

Autrement dit, l'Etat est responsable de la redistribution collective des richesses collectivement créées.

Toute autre manière d'appréhender le financement de la protection sociale constitue un détournement de fonds sociaux et conduit à la marchandisation de celle-ci, avec les résultats que nous connaissons. Dans ce cadre comment conforter et accroître les ressources de la protection sociale pour répondre aux besoins ?

La sécurité sociale a besoin de recettes supplémentaires et pérennes pour assurer une véritable politique de santé publique, garantir les retraites, réduire les inégalités.

Les besoins de prévention, l'allongement de l'espérance de vie, les progrès technologiques entraînent un accroissement justifié des dépenses. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas rechercher la plus

grande efficacité possible des moyens alloués. Mais une politique qui se donne pour priorité la réduction des dépenses est inacceptable.

Une réforme du financement de la sécurité sociale qui tient compte de l'ensemble de ces besoins permet de favoriser la promotion de la place du travail dans la société, le développement des emplois stables, qualifiés et bien rémunérés.

Depuis de nombreuses années, la part des cotisations sociales n'a cessé de régresser dans le financement de la sécurité sociale.

Ce recul résulte d'un triple phénomène : une diminution du taux de cotisations accordée aux employeurs, une montée en puissance des exonérations, et une moindre croissance de la masse salariale due au chômage massif et persistant, au développement de la précarité, à la stagnation des salaires et à une faible croissance.

Alors pour augmenter les ressources de la sécurité sociale, il faut combattre le chômage et la précarité, créer des emplois qualifiés et bien rémunérés et accélérer la croissance économique.

Depuis 30 ans, les gouvernements successifs et le patronat n'ont cessé de stigmatiser le trou abyssal de la sécurité sociale et d'enchaîner les plans d'économies pour équilibrer les comptes de la sécurité sociale.

La diminution drastique depuis dix ans du taux d'évolution des dépenses d'assurance maladie dans le cadre de l'ONDAM, fixé par le projet de loi de financement de la sécurité sociale illustre parfaitement cette volonté idéologique.

Cette obsession des économies est la cause première des reculs de notre sécurité sociale solidaire :

- Baisse des remboursements des dépenses de santé, réduction drastique des moyens de l'hôpital public, augmentation des renoncements à des soins pourtant nécessaires.

- Succession de réformes des retraites régressives depuis la réforme Balladur de 1993
- Remise en cause de l'universalité des prestations familiales

Le financement de la sécurité sociale repose encore (mais pour combien de temps) sur les cotisations sociales, assises sur les salaires qui rétribuent la force de travail.

Ce ne sont pas des charges comme veut le faire croire le patronat, mais la part socialisée du salaire qui est mutualisée entre les salariés pour répondre à des besoins sociaux, comme les dépenses nécessaires pour se soigner ou demeurer en bonne santé, les allocations familiales ou les pensions de retraite, et qui contribuent donc au bien-être des salariés et de leurs ayant droit avant, pendant et après la vie active.

Ces dépenses sont donc financées par le travail des salariés, comme leur salaire direct. De ce point de vue, il n'existe aucune différence entre les cotisations sociales des salariés (qui viennent en déduction du salaire brut) ou les cotisations dites patronales. Par conséquent, quand le gouvernement diminue les cotisations dites « patronales », il baisse le salaire des salariés (et au bénéfice des profits du capital).

De plus, cela n'augmente en rien le pouvoir d'achat, puisqu'il y aura forcément transfert vers l'impôt. La création de richesses par le travail dans le cadre de l'entreprise est la base du financement de la protection sociale solidaire.

Depuis une vingtaine d'années, les exonérations de cotisations sociales se sont multipliées. Elles représentent aujourd'hui près de 30 milliards d'euros par an.

La part des cotisations sociales dans les recettes de la Sécurité sociale a régulièrement diminué depuis vingt ans. Cette baisse a deux causes : l'explosion des exonérations de cotisations sociales compensées par des taxes comme celle sur le tabac, et le

remplacement d'une part croissante des cotisations salariales par la contribution sociale généralisée (CSG), qui est payée également par les retraités, contrairement aux cotisations.

Actuellement, les cotisations sociales ne représentent plus que les deux tiers des ressources de la Sécurité sociale

Les gouvernements successifs ont ainsi poursuivi depuis les années 1980 des politiques fondées sur la baisse « du coût du travail » et donc du salaire socialisé. Elles ont contribué à diminuer les ressources de la Sécurité sociale tout en diminuant de manière drastique les droits des assurés sociaux.

Cette politique d'austérité n'a pas permis d'équilibrer les comptes sociaux, bien au contraire. Les promoteurs de ces politiques oublient que les dépenses de protection sociale sont aussi des recettes pour l'économie : ainsi, le secteur de la santé représente plus de 10 % du produit intérieur brut. De même, les pensions de retraite permettent aux retraités de consommer et sont donc un facteur de développement économique.

La logique de ces choix économiques - baptisés économie de l'offre - est totalement contraire aux besoins des salariés et retraités, comme aux nécessités du développement économique. Les exonérations de cotisations sociales dissuadent les employeurs d'augmenter les salaires et encouragent le développement d'emplois à faible niveau de qualification et/ou précaires.

Force est de constater que l'on est bien loin du modèle du programme du conseil national de la résistance ; Un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec la gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, une loi dite de « généralisation de la Sécurité sociale » est adoptée le 22 mai 1946. Ces

textes jettent le socle d'une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire, puisque l'on cotise à la hauteur de ses moyens pour en bénéficier à la hauteur de ses besoins

### **L'être humain au cœur du nouveau système**

Le nouveau système est structuré autour de quatre mots clés à la base d'une philosophie humaniste :

#### **L'unicité**

L'ambition était d'assurer le bien-être de tous, de la naissance à la mort. De faire de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire comme le disait Ambroise Croizat à l'Assemblée nationale le 20 mars 1946.

#### **L'universalité**

Une institution unique obligatoire couvrant désormais l'ensemble des domaines de la protection sociale, des « risques sociaux » : maladie, vieillesse, décès, invalidité, accident du travail, jusque-là gérés, notamment, par les assurances privées.

La couverture est étendue à tous les citoyens avec la volonté de généraliser à court terme, le nouveau système et ceci malgré l'opposition de certaines professions qui refuseront de s'y intégrer.

#### **La solidarité**

C'est la pierre angulaire du système. Solidarité inter-génération, solidarité malades bien portants, le tout financé par les richesses créées à l'entreprise.

#### **La démocratie**

C'est « l'exception française », car seule une gestion par les intéressés eux-mêmes peut garantir que la santé restera un droit fondamental pour tous. Les premiers conseils d'administration des caisses seront

composés de  $\frac{3}{4}$  de représentants des assurés et de  $\frac{1}{4}$  de représentants des patrons.

C'est bien avec cette conception qu'Ambroise Croizat (qui fut secrétaire général de la fédération CGT de la métallurgie) alors ministre du travail s'est mis au travail pour construire la sécurité sociale dans un pays dévasté et meurtri

Dans le Lot et Garonne, nous devons la construction de la caisse locale de sécurité sociale à Pierre Devineau alors secrétaire général de l'union départementale CGT de Lot et Garonne. Je ne développe pas plus sur Pierre Devineau, c'est à Pierre Robin que revient cette séquence.

Juste un mot pour dire qu'enfin, cet homme de valeur et de conviction est reconnu comme il se doit. Il n'est jamais trop tard. L'Histoire et les faits sont têtus et ils nous rattrapent toujours. Une injustice est réparée aujourd'hui.

Depuis la création de la Sécurité sociale, les gouvernements successifs soutenus par le patronat n'ont eu de cesse de modifier le système dans un sens antidémocratique et centralisateur

Depuis 1980, le patronat qui n'a eu de cesse de combattre la Sécurité sociale, dès sa naissance, a introduit l'idée que le « financement reposerait trop sur le travail ».

Argument qui est fait pour casser le régime de solidarité et qui permet au patronat de se désengager du financement de la protection sociale. La CSG est née dans ce contexte

Le gouvernement actuel continue ce travail de destruction de notre sécurité sociale répondant avec beaucoup de convictions aux revendications idéologique du patronat.

La Sécurité sociale doit rester financée par le salaire socialisé, mais le mode de calcul de la cotisation dite « patronale » doit être profondément réformé.

Il faut mettre en œuvre une logique qui pénalise les investissements financiers au profit d'une logique d'investissements productifs, créateurs d'emplois et améliorant les niveaux de qualification et de rémunération ainsi que les capacités de production. Le mode de calcul des cotisations sociales doit favoriser le développement de la masse salariale et non inciter à la réduction des salaires et du nombre de salariés. D'où notre revendication d'une surcotisation sur les contrats précaires.

Le mode de calcul doit aussi favoriser l'investissement productif et pénaliser la financiarisation. D'où la proposition d'une réelle mise à contribution des revenus financiers des entreprises, réaliser l'égalité salariale femmes/hommes, supprimer les exonérations de cotisations patronales et le CICE qui n'ont pas créé d'emplois, repenser le taux de cotisations des employeurs

Je ne veux pas faire trop long, il y aurait tant de choses à dire.

Je terminerais par vous dire que la sécurité sociale appartient aux salariés, aux travailleurs. C'est notre bien commun et nous devons la reconquérir pour une réelle et pérenne réponse aux besoins

Merci de votre écoute